



Quelques nouvelles des actionnaires du CAC 40

Mémo N°58

L'année 2020 a été marquée par cette pandémie mondiale que nous traversons. Celle-ci a des conséquences énormes sur le quotidien des populations. Maladie, confinement, couvre-feu ont été les éléments marquants qui ont frappé les Français. Outre les conséquences médicales cela s'est traduit pour bien des salariés par du chômage, une précarité accrue, du travail à temps réduit, une perte de salaire ou encore une insécurité pour l'avenir. Pourtant il semblerait que l'année n'a pas été aussi difficile pour tout le monde.

Quels versements aux actionnaires en 2020 pour les entreprises du CAC 40 ?

Au cœur de la crise sanitaire, de nombreuses voix se sont élevées pour demander, compte-tenu de la situation la suspension du versement des dividendes. Parmi ces voix celle de la CGT qui avec Solidaires, la FSU et les ONG Greenpeace, Oxfam, Les amis de la Terre et Éthique-sur-étiquettes ont signé une déclaration commune en ce sens. Celle-ci indiquait notamment : « Les signataires demandent la suspension immédiate du versement des dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG, a fortiori quand elles ont bénéficié d'aide publique, le temps que durera cette crise. ». La Lettre Vernimmen n°185 de janvier 2021 fait le bilan de ces versements aux actionnaires, il convient donc de s'y intéresser.

Celle-ci indique : « les entreprises du CAC 40 ont rendu à leurs actionnaires 35,9 Md€, dont 7,4 Md€ sous forme de rachats d'actions, soit une baisse de 40 % par rapport au niveau de 2019. C'est la seconde baisse la plus importante depuis le début de notre étude après celle de 2009 (- 50 %). »

A l'heure où nombre de salariés ont vu leur salaire amputé, et bien qu'en retrait sur 2019, le montant reste important, l'équivalent de 1 838 859 années de SMIC.

Malgré la pandémie, « Au total, seize groupes, comme l'an passé, ont procédé à des rachats d'actions significatifs (au moins 100 M€) en 2020. » Coté des dividendes ce sont 28.6 Milliards d'€ versés. Seuls 14 groupes soit 35% des groupes du CAC 40 n'ont pas versé de dividendes. On pourrait saluer cette initiative très minoritaire mais il convient de la pondérer. En effet si un peu plus 1/3 des groupes n'a pas versé de dividendes, ils ont en revanche pratiqué du rachat d'actions. Par exemple Renault, qui est le seul groupe du CAC 40 à avoir sollicité un Prêt Garanti par l'Etat (PGE), s'il n'a pas versé de dividendes a pratiqué pour 41million d'€ de rachat d'action. Certains groupes ont remplacé le versement de dividendes par le rachat d'actions plus discret. En réalité sur 40 seuls 3 groupes, soit 7.5% (pour 2 autres l'info n'est pas disponible) du total n'a pratiqué ni rachat d'actions, ni versement de dividendes, on est loin de la suspension de tous versements que devrait imposer la situation.

Il y a en 2020 plus de concentration des versements qu'en 2019, « les trois premiers groupes redistribuant des capitaux propres à leurs actionnaires font 39 % du volume, contre 28 % l'an passé : Total (6,4 Md€), Sanofi (4,8 Md€) et Vivendi (2,8 Md€) ». On peut noter que Sanofi est le second distributeur au moment où le groupe fait une saignée dans les effectifs notamment dans la recherche, quand la situation sanitaire exigerait au contraire le développement de celle-ci.

Le groupe verse ainsi pour 829 millions d'euros sous forme de rachat d'actions et 3.9 milliards d'€ de dividendes, privant ainsi la recherche d'autant de moyens.

Une situation comparable à la crise de 2008-2009 ?

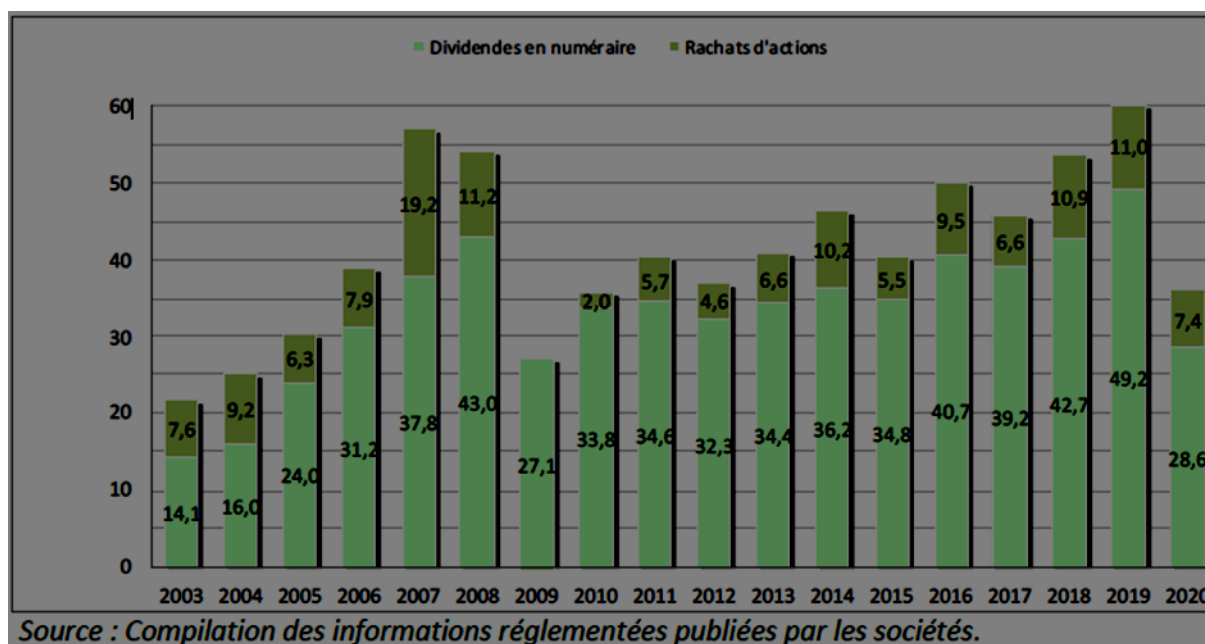
Les auteurs de l'étude avancent trois éléments pour expliquer le niveau plus important qu'en 2009 :

- « Le CAC 40 de 2020 n'est pas le CAC 40 de 2009 : le poids des entreprises de biens de consommation ou de luxe (LVMH, L'Oréal, Sanofi, Hermès, Kering, Vivendi, etc.), *a priori* plus résilientes, est beaucoup plus élevé en 2020 qu'en 2009 ; celui des financières ou de l'industrie lourde (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, ArcelorMittal, Engie, etc.), *a priori* les plus impactées, est beaucoup moins élevé en 2020 qu'en 2009. »
- « Le choc de 2020 a été plus ramassé dans le temps que celui de 2009, et le rebond plus rapide. Ainsi, dès le second semestre 2020, des entreprises qui avaient supprimé le versement de leur dividende au premier semestre l'ont repris (Bouygues par exemple), en mesurant à l'automne que la violence du choc de mars s'estompait pour partie. D'autres, face au même constat, ont préféré faire des rachats d'actions fin 2020 après avoir supprimé leurs dividendes au printemps (Saint Gobain, ArcelorMittal). »
- « Si pour bon nombre de groupes, la crise de 2008 a été une crise de liquidité, celle de 2020 n'a pas revêtu cet aspect, car les marchés financiers et bancaires ont toujours été ouverts pour des émetteurs ».

Les auteurs concluent ce paragraphe par leur conviction que l'année 2021 verra un rebond important.

L'augmentation des versements aux actionnaires en tendance de fond

L'étude se poursuit par un historique des versements:



Ce schéma montre que sur le long terme les versements, bien qu'en retrait par rapport à l'ensemble de la décennie, sont dans la moyenne de la période 2003-2009 36.37 Milliards.

En 17 ans, ce sont 740.5 Milliards d'euros qui ont été versés aux actionnaires. 599.1 Milliard de dividendes et 141.4 Milliard sous forme de rachats d'actions.

On voit que malgré la chute de 2020, le niveau reste supérieur à celui de 2003/2004/2005 et la tendance sur la période est clairement à l'augmentation.

Pour 2021, il est de notre responsabilité syndicale, de faire progresser l'idée que dans la situation que nous connaissons, plus que jamais il faut geler la distribution sous toutes ses formes aux actionnaires des grands groupes. Cette vigilance sera d'autant plus de mise que les financiers les plus cyniques tenteront de justifier les dividendes distribués en 2020 par le fait qu'ils le soient au titre de l'année 2019. Si nous prenons cette justification au pied de la lettre ce serait donc les dividendes versés en 2021 au titre de l'année 2020 qui seraient impactés par la crise, toutefois, comme le pensent les auteurs de la note, il y a fort à parier que les dividendes rebondissent et que des entreprises affichant des pertes en 2020 versent pour autant des dividendes en 2021.

Montreuil, le 22 janvier 2021